

L'hémicycle

Objectif

Découvrir l'organisation de l'hémicycle

Infos pratiques

Durée

20 minutes

Type

Individuel ou en groupe

Tranche d'âge

13 ans +

I. L'hémicycle et son rôle

1. Lis le texte suivant :

La salle des Séances, qu'on appelle l'hémicycle, est le lieu où se déroulent les débats du Sénat. C'en est le cœur même. Etymologiquement, hémicycle signifie « demi-cercle ». Au Sénat, la salle des Séances est en demi-cercle, d'où son nom.

En fait, la salle des Séances se compose de deux hémicycles : un grand où siègent les sénateurs et un plus petit, lui faisant face, qui abrite la tribune de l'orateur et le « plateau » où se tient le Président de séance.

C'est depuis le « plateau » que le Président de la séance conduit les débats pour que la discussion de la loi se passe dans de bonnes conditions et en conformité avec le règlement du Sénat. La séance est présidée soit par le Président du Sénat soit par l'un des huit vice-présidents. Le Président de séance doit veiller à donner la parole à tous les sénateurs qui la demandent en traitant les sénateurs de manière égale.

Les débats dans l'hémicycle sont souvent très longs : beaucoup de discussions se poursuivent tard le soir et même parfois jusqu'au petit matin ! Ils ont habituellement lieu les mardis, mercredis et jeudis, parfois les lundis et vendredis et, quand cela est nécessaire, le week-end.

Les débats dans l'hémicycle sont publics. Pour y assister, il suffit de se présenter avec sa carte d'identité à l'accueil du Sénat pour recevoir un « ticket de tribune ».

2. Questions :

Comment appelle-t-on habituellement la salle des Séances ?

Que signifie ce mot et que s'y passe-t-il ?

Qui endosse le rôle du Président de la séance et que fait-il ?

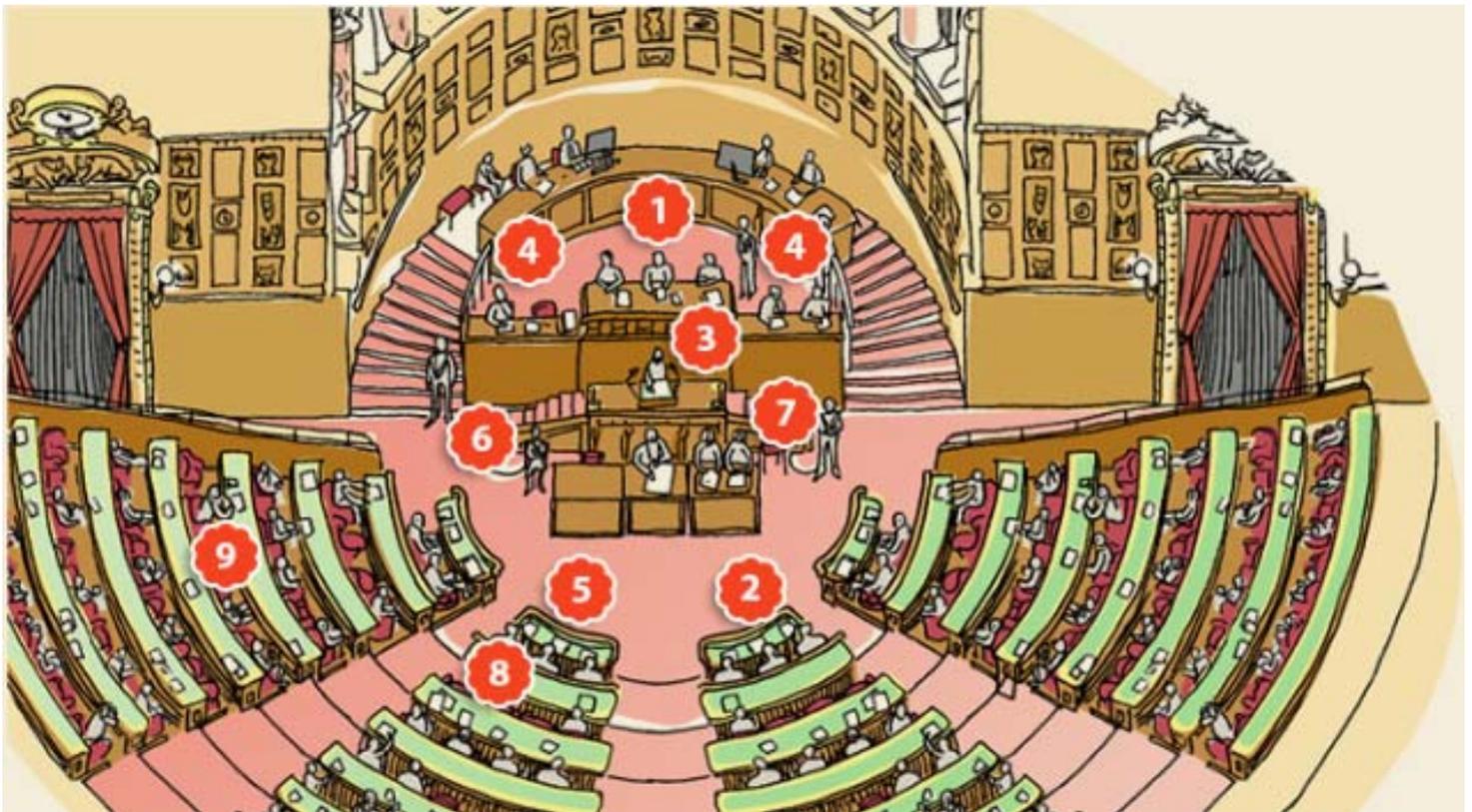
*Il est possible de
répondre à ces
questions en groupe
et/ou d'en discuter
avec la classe*

Le temps de parole pendant les débats est limité, par exemple à 5 minutes pour un sénateur. Selon toi, pourquoi ?

II. Organisation de l'hémicycle

Ce schéma représente l'organisation de l'hémicycle.

A l'aide du texte précédent, situe les éléments suivants : grand hémicycle, tribune et plateau.



- 1 : Le président de séance** – Le président du Sénat (ou l'un des 8 vice-présidents) dirige les débats
- 2 : Le président de la commission concernée** – qui a étudié le texte de loi
- 3 : Le rapporteur** – Il donne l'avis de la commission saisie au fond sur le texte de loi et sur les amendements
- 4 : Les secrétaires du Sénat** – Ces sénateurs surveillent le vote et comptent les voix
- 5 : Le ministre** – C'est lui qui défend le texte qu'il présente quand il l'a lui-même rédigé dans le cas d'un projet de loi en discussion, Si c'est une proposition de loi à l'initiative d'un sénateur ou d'un député, il est aussi présent pour donner son avis sur le texte.
- 6 : Les huissiers** – Ce sont seuls autorisés à se déplacer dans l'hémicycle pour porter des documents aux sénateurs
- 7 : Les fonctionnaires des comptes rendus** – Ils écrivent tout ce qui se dit dans l'hémicycle. Ils se relaient toutes les trois minutes ! D'autres résument les débats
- 8 : Les commissaires du gouvernement** – Ils assistent le ministre
- 9 : Les sénateurs** – Ils sont placés dans l'hémicycle par groupe politique